

Extrait du site UGTG.org

url : <http://ugtg.org/spip.php?article1160>

Le scandale du crédit béké surnommé « Crédit Martiniquais »

- Actualité -

Date de parution : 29 novembre 1999

Date de mise en ligne : vendredi 13 novembre 2009

Mis à jour le : vendredi 13 novembre 2009

UGTG.org

Pendant des décennies, les Martiniquais, en particulier les fonctionnaires, étaient persuadés qu'ils possédaient une banque bien à eux. La preuve : elle s'appelait le « Crédit martiniquais ». Cela flattait notre petit ego et nous avions le sentiment d'être des David tropicaux face aux Goliath français que sont la BNP ou le Crédit Lyonnais. Certes, elle n'était pas tendre avec nous, cette banque du terroir, puisqu'au moindre découvert de 100 ou 200 francs, on se voyait vertement tancé et retirer son chéquier illico presto. Sans compter qu'elle était très chiche sur les autorisations de découvert par rapport à ses concurrentes hexagonales. Mais bon, nous nous disions que c'était sans doute là le prix à payer pour avoir « notre banque à nous ».

On était ainsi au Crédit martiniquais de père en fils. On en tirait fierté et orgueil.

Sauf que tout ça, c'était une vaste couillonnade. Le soi-disant Crédit Martiniquais n'était en fait que le Crédit Béké. Ainsi, quand on cherchait noise à un simple client nègre pour quelques francs d'impayés, de puissants Békés s'octroyaient des prêts à 2 ou 3%, prêts qu'ils ne se préoccupaient même pas de rembourser en plus. Les économies des Nègres ou les liquidités qu'ils laissaient dans cette banque servaient, en fait, à certains Békés de tiroir-caisse pour mener grand train.

Cette « **vakabonnajri** » dura des décennies sans que ni l'Etat français, ni nos élus politiques n'y trouvent rien à redire. 40 millions de francs se volatiliserent ainsi dans les poches des descendants d'esclavagistes, somme colossale dont on se demande à quoi ils ont bien pu l'utiliser puisqu'apparemment cela ne profita en rien à l'économie martiniquaise.

Et puis, un beau jour, la banque française à laquelle était adossée le Crédit Martiniquais, à savoir le Crédit d'Outre-mer, commença à trouver l'addition plus que salée et finit par porter plainte en justice il y a plus d'une dizaine d'années de cela. [1]

Une enquête fut donc ouverte, une bonne dizaine de noms de Békés furent cités (notamment les Fabre), mais celle-ci traîna tellement en longueur que certains des principaux protagonistes de l'affaire eurent le temps d'être rappelés à Dieu. On croyait donc ce scandale définitivement enterré comme toutes ceux qui gênent le pouvoir français ou le pouvoir béké. On pensait que les profiteurs avaient réussi à passer à travers les mailles du filet.

Quand - coup de théâtre ! - on nous annonce des mises en examen. [2] L'enquête a été très difficile, nous apprend-t-on, et donc fort longue, mais les coupables devront rendre des comptes devant la justice.

Pour une fois que la justice coloniale française ne s'en prend pas à de jeunes chômeurs de Trénelles ou de Volga ou à des travailleurs haïtiens ou saint-luciens, on ne se plaindra pas.

Allez, foutez-les au trou, ces Békés et vite !

Source : [Montraykreyol](#)

[1] NDR : « Tout part d'une inspection demandée par la Commission Bancaire et menée au sein du Crédit Martiniquais entre le 28 mai et le 2 août 1996. Dans son rapport daté du 24 octobre, l'inspection estime que les résultats financiers présentés ne sont pas conformes à la réalité. Au lieu du bilan positif avancé, la banque accuserait un passif de 339,3 millions de francs et sa société mère, la Compagnie Financière d'Outre-Mer

Le scandale du crédit béké surnommé « Crédit Martiniquais »

(Cofidom), de 66,4 millions en 2004. Actionnaire majoritaire à 76 %, la Cofidom (qui réunit 650 actionnaires parmi les entrepreneurs les plus influents aux Antilles) serait même insolvable depuis au moins 1993 assure le même rapport. »

[2] NDR : Six prévenus, Pierre Berte, Laurent Fabre, Guy Cottrell, Philippe Cottrell, Brigitte Mockly et Charles Rimbaud sont diversement poursuivis pour « abus de biens sociaux, recel d'abus de pouvoir et escroquerie ». Pour deux autres, l'action publique est éteinte. Pierre Michaux et Marcel Fabre étant décédés depuis les faits.